

Signes particuliers relatifs à certaines espèces de champignons

par Guy FOURRÉ (*)

Le taux de variabilité des différentes espèces de champignons, de même que leur potentiel d'adaptation, sont souvent sous-estimés dans la littérature. Ce qui conduit les auteurs de descriptions à fixer des limites fréquemment démenties sur le terrain.

En signalant chaque année des particularités ne figurant pas sur la "carte d'identité" de telle ou telle espèce, ou leur présence éventuelle dans un habitat insolite, nous espérons contribuer à "rassurer" (comme nous l'a écrit l'un de nos correspondants) les autres mycologues qui peuvent avoir fait les mêmes constatations, et parfois douter de leurs propres observations, tant elles paraissaient "anormales".

Dans la grande majorité des cas en effet, les "signes particuliers" que nous avons observés l'ont été également ailleurs, comme le prouve chaque année le courrier que nous recevons à propos de cette rubrique.

Réponses

Strobilurus stephanocystis* et *esculentus

Dans notre précédente chronique (1994, tome 25), nous avons tenté de préciser, à la faveur de nouvelles récoltes et d'études microscopiques plus complètes, ce qui peut séparer les trois espèces de collybies apparaissant sur les cônes de résineux, et réunies dans le genre *Strobilurus*.

Il s'agit essentiellement de la forme des cystides et de la disposition des cristaux à leur sommet. Rappelons à ce propos ce que nous expliquions en légende mais qui a échappé à quelques-uns de nos lecteurs, à savoir que la plupart des cystides de *stephanocystis* sont remarquablement ventrues, mais qu'il en existe aussi une certaine proportion à silhouette plus élancée, comme celle que nous avons représentée (nous l'avions choisie parce qu'elle était la moins affectée par l'insuffisance de profondeur de champ du microscope, pour des éléments relativement volumineux). Mais élancées ou ventrues, les cystides de *stephanocystis* sont couronnées de cristaux remarquablement alignés radialement, alors qu'ils sont disposés sans ordre sur celles de *esculentus*.

Jean MORNAND, qui est certainement l'un des mycologues connaissant le

(*) G. F. : 152, rue Jean Jaurès, 79000 NIORT - Tél. 49 09 25 87.

mieux la flore fongique de l'Ouest de la France, nous a signalé que, malgré la présence de plantations d'épicéas en Anjou, il n'y a jamais rencontré *Strobilurus esculentus*, très commun en montagne et qui semblerait donc nettement orophyte. La récolte faite en 1984 en forêt de Chizé sur cône d'épicéa (et que nous avions alors attribuée à tort à *stephanocystis*) n'en était que plus remarquable et constituait sans doute l'une de ces exceptions qui confirment la règle.

André GRUAZ, de Thonon, nous a confirmé que *Strobilurus esculentus* est banal et abondant en Haute-Savoie sur cônes d'épicéas, et fidèle à cet habitat. *Strobilurus stephanocystis* est bien plus rare en Chablais, où A. GRUAZ le récolte sur cônes de *Pinus sylvestris*, dans la proportion de 1 pour 20 par rapport à *S. tenacellus*. Notre correspondant a constaté comme nous une certaine variabilité dans la forme des pleuro- et cheilocystides, ainsi que dans l'abondance des incrustations sommitales. Il estime que *S. stephanocystis* est l'espèce la mieux typée macroscopiquement avec sa couleur brun fauve bien constante.

Jean MORNAND nous a signalé enfin une récolte inédite de *Strobilurus stephanocystis* en Anjou (Butte de Blou, 9 mars 1977), sur cône de pin, avec des lames jaune citrin vif. Une forme qu'il n'a jamais revue !

***Amanita muscaria* à cuticule jaune d'or**

De nouvelles récoltes d'*Amanita muscaria* à cuticule jaune d'or (et verrues bien blanches) nous ont été signalées, après celle de Strasbourg (voir notre précédent bulletin), notamment par Mathilde GUÉNY au Mans, et par Philippe CLOWEZ dans l'Oise.

L'ami Jacques GUINBERTEAU nous a adressé d'excellentes photos d'Amanites tue-mouches multicolores, qu'il avait photographiées au Canada, dans la province du Québec, en septembre 1989. Le chapeau de ces *muscaria* du Québec est fréquemment d'un rouge plus ou moins mêlé de jaune, « avec, au bout de la chaîne, une forme ou variété d'un jaune d'or ou jaune citron vif absolument pur ». Un mycologue québécois venu en France herboriser avec J. GUINBERTEAU « voulait absolument voir nos "*muscaria*" rouges », ce qui semblerait indiquer que dans son pays la forme jaune serait la plus fréquente.

Jean TRARIEUX, de Lorient, qui nous avait déjà signalé la présence en Morbihan de *muscaria* décolorant en jaune, a relevé dans le numéro 57 de la revue *Penn ar Bed* consacré aux dunes, les lignes suivantes : « Dans les plantations de pins et de cyprès, l'apport d'humus, d'acidité et d'ombre peut modifier le faciès des espèces. **On peut y voir ainsi des *muscaria* jaune d'or** ».

Légende des photographies de la page ci-contre :

Photographie 1 : Ces Amanites blanches avaient été récoltées à Mervent (secteur de la Baugissière) par Mme Marie-Claude CAILLON. Le plus grand sporophore mesurait 14 cm de diamètre. L'absence de fibrilles cuticulaires innées, de chinure sur le stipe, et de réaction aux bases fortes, conduisent à une Phalloïde blanche qui pourrait correspondre au taxon que Jean MORNAND avait proposé d'élever au rang d'espèce sous le nom d'*Amanita andaryi*. (Photo Guy Fourré).

Photographie 2 : Voici, photographiée sur le terrain, l'étonnante récolte de *Psathyrella lacrymabunda* qui comportait à la fois des sporophores normaux à lames noirâtres, et des exemplaires à lames stériles restant blanches. (Photo Cyril Pouclet).



1



2

L'explication de cette modification du faciès ne nous paraît guère convaincante, car dans ce cas on devrait observer les mêmes conséquences sur toutes les dunes boisées de pins ou de cyprès (et qui ne constituent point l'habitat le plus fréquent de l'Amanite tue-mouches).

À tort ou à raison, nous persistons à penser qu'il peut exister une variété d'*Amanita muscaria* à cuticule uniformément jaune d'or, chez laquelle cette couleur ne résulterait nullement d'une "décoloration" due à des éléments climatiques ou autres, mais bien d'un message génétique différent. Nous le pensons, mais nous ne sommes pas en mesure d'en apporter la preuve !

L'éclectisme de *Boletus pinophilus*

Nouvelles confirmations du fait que le Cèpe dit "des Pins" se trouve très souvent sous feuillus, loin des conifères. Jean TRARIEUX l'a récolté plusieurs fois en dehors de tout résineux, dont une fois dans un bois de jeunes chênes et châtaigniers, avec des pins à plus de 100 mètres de la station. René PACAUD nous écrit : « aucune de nos récoltes n'a été faite sous pins, c'était le plus souvent sous châtaigniers ». Guy REDEUILH, notre spécialiste national des Bolets, dit : « *Boletus pinophilus* n'est pas exclusif des conifères, c'est une certitude ! Je l'ai rencontré personnellement sous hêtres purs (Vosges, Rambouillet), et sous chênes purs (Sologne). Quant au châtaignier, c'est un hôte potentiel évident, tant sa flore mycologique associée est quasiment superposable à celle du chêne ».

Ajoutons que "*pinophilus*" doit pouvoir être traduit "ami des pins", et que cela n'implique pas nécessairement l'exclusivité. Mais il semble bien que dans beaucoup de régions, c'est l'habitat sous feuillus qui est le plus fréquent pour ce Cèpe "des pins" !

"Spores stagiaries"

Nous avons évoqué dans notre précédente chronique les surprises que nous valent, sous le microscope, les spores immatures, notamment pour certains Ascomycètes. C. ALLARD, de Dole, confirme : « *Ascobolus furfuraceus*, à l'état jeune, a des spores bien formées et hyalines, et après deux jours en chambre humide, il arbore des spores violettes et ornées de crêtes très marquées et spectaculaires. Quant aux Morilles, leurs spores sont souvent immatures et déroutantes, peu significatives... ».

Espèces à la fois saprophytes et parasites

Nous avons fait part de notre surprise en récoltant le même jour *Flammulina velutipes* dans deux stations apparemment très différentes, l'une sur le tronc d'un vieux figuier bien vivant, donc avec un mode de vie semblant parasitaire, et l'autre sur des troncs de peupliers abattus depuis six mois, ce qui impliquait une exploitation saprophytique.

Jean MORNAND rappelle que le cas des Armillaires a été souvent évoqué à propos du double aspect parasite-saprophyte. Mais il y ajoute *Pleurotellus filicinus* Vél. (= *Pleurotus hypnophilus* (Berk.) Sacc. ss. Ricken) (voisin de *graminicola*), espèce rare récoltée à Jard-sur-Mer, qui pousse sur graminées sèches, mousses mais aussi sur oyats vivants.

Dans une lettre de notre ami Christian DECONCHAT, de Châteauroux, le technicien de la forêt qu'il est "dans le civil" transparait sous le mycologue, ce qui lui permet d'expliquer : « dans un arbre bien vivant, en parfaite santé, il y a des zones vivantes et d'autres mortes. Ainsi le bois parfait, le bois de coeur d'un arbre, est composé de cellules végétales lignifiées mortes. Les champignons qui vivent **exclusivement dans cette zone** se comportent donc en saprophytes (utilisation de la matière organique morte). Cependant, comme ces champignons portent préjudice à l'immense organisme vivant qu'est l'arbre, on dit que ce sont des parasites. Ces mangeurs de coeur peuvent donc continuer à vivre sur des arbres abattus tant que le bois mort garde son humidité et les caractéristiques recherchées par le "parasite" en cause.

« Sur un arbre bien vivant, les sporophores apparaissent au gré de blessures, de canaux mettant en communication le coeur et l'extérieur du tronc. Le cas de l'Armillaire est un peu différent, car on trouve le mycélium sous forme d'un feutrage peau de chamois sous l'écorce, dans une zone bien vivante de l'arbre. L'Armillaire entraîne la mort de l'hôte et continue de vivre en saprophyte. Hypothèse : quand il y a le feutrage ou les rhizomorphes corticaux, n'y a-t-il pas en même temps, dans le bois de coeur, des hyphes d'Armillaire qui, en somme, mangerait à deux râteliers ? L'Armillaire utilise peut-être son feutrage cortical uniquement ou presque pour tuer son hôte, afin de se procurer une abondante nourriture pour le saprophyte qu'il est ? »

Merci Christian pour cette savante explication, démontrant ce que l'on pressentait déjà : à savoir que la distinction entre champignons saprophytes et parasites est quelque peu artificielle et que les limites entre les deux catégories sont parfois assez floues.

Nouvelles questions

***Psathyrella lacrymabunda* à lames restant blanches**

Au mois de novembre 1994, Cyril POUCKET et Hubert BEAUJAL, du Champi-Club de Bressuire (Deux-Sèvres), faisaient une étrange constatation : près de Saint-Sauveur de Givre-en-Mai, dans les environs de Bressuire, des champignons poussant en abondance à proximité d'un étang, dans l'herbe, ressemblaient fortement, par leur chapeau et leur stipe, au "Lacrymaire velouté" (*Psathyrella lacrymabunda*, = *Lacrymaria velutina*), mais leurs lames restaient blanches...

Dans son extrême jeunesse, cette espèce peut avoir des lames assez claires, mais elles deviennent vite noirâtres par le mûrissement des spores.

Les exemplaires qui nous furent transmis par les amis bressuirais avaient bien le chapeau typique de *Psathyrella lacrymabunda*, et même, sur le stipe, les traces larmoyantes noirâtres dont l'espèce tire son nom. Et pourtant les lames étaient parfaitement blanches, à peine brunissantes sur l'arête.

Sous le microscope, nous devions découvrir quelques spores, juste assez pour confirmer la détermination de l'espèce (dont la forme des spores est caractéristique), mais nous en avions à peine une dizaine dans tout le champ d'observation, qui en est habituellement encombré : on en voit normalement des

milliers !

Il semble bien, par conséquent, que cette anomalie des lames restant blanches, était due à un cas de stérilité de l'hyménium, ne produisant pas ou très peu de spores.

M. BEAUJALUT, qui surveillait la station, constata que les lames restaient blanches, pendant plusieurs semaines, sur une partie des sporophores, alors que dans la même station d'autres exemplaires avaient des lames devenant normalement noirâtres.

Des cas de stérilité anormale ont été signalés pour d'autres espèces, mais ce phénomène semble rester inexpliqué.

Un cas d'albinisme dans une souche de truffes ?

Un cas légèrement différent nous a été signalé à propos de truffes : notre ami Jean BABIN, trufficulteur à Saint-Mandé-sur-Brédoire près d'Aulnay-de-Saintonge, nous a transmis un ascocarpe de *Tuber brumale*, provenant d'une station où la gleba de ces truffes reste blanche.

Cette fois les spores étaient aussi nombreuses sous le microscope que dans un exemplaire normal, mais par contre elles restaient extrêmement claires. Alors que pour les truffes d'été immatures, par exemple, on observe des asques vides, parfois même pas d'asque du tout, ici les asques étaient normalement garnis de spores, ornées des épines longues et espacées habituelles de l'espèce, mais restant hyalines.

Selon les informations recueillies par Jean BABIN, les truffes restent toujours blanches sous cet arbre (un chêne-vert), **chaque année**. Il pourrait donc s'agir d'une souche albinique, comme il en existe pour d'autres espèces, mais cela ne nous avait jamais été signalé pour des truffes.

La Truffe d'été a-t-elle perdu son calendrier ?

Comme son nom l'indique, la Truffe d'été se récolte habituellement de juin à août, avec une gleba qui est parfois d'un blanc éclatant. Et nous en avons vu souvent des récoltes, à cette saison, où l'absence totale d'asques témoignait de son état immature...

Mais la truffe d'été semble avoir perdu son calendrier : en 1994 nous en avons reçu en février, puis à la veille de Noël ! Et depuis elle a été encore récoltée en février, dans des stations différentes de la première...

Le problème se complique, ici, de l'incertitude qui pèse sur le nom même de *Tuber aestivum* : selon certains mycologues, italiens notamment, il s'agirait de la forme immature de la Truffe dite "de Bourgogne" (*Tuber uncinatum*). Si cela était, les récoltes faites au cours de l'hiver devraient avoir une gleba de couleur ocre foncé à chocolat, et sans asques immatures (ou rares). D'autre part des truffes d'été vues par Jean BABIN mais laissées en place, auraient dû se transformer en truffes de Bourgogne ? Il n'en a rien été, elles sont disparues...

En fait il semble bien que la Truffe d'été existe, mais que malgré son nom, restrictif sur le plan saisonnier, elle peut fructifier à peu près à n'importe quel moment de l'année.

Ajoutons que le taxon *Tuber aestivum*, créé par VITTADINI en 1831, pose un

redoutable problème de nomenclature : des recherches effectuées en Italie, dans les secteurs qui étaient prospectés par VITTADINI, semblent démontrer que la truffe qu'il avait ainsi nommée était celle que CHATIN devait appeler en 1887 *Tuber uncinatum*, et qui correspond à la Truffe dite "de Bourgogne". Si bien que l'application des règles d'antériorité nomenclaturale aboutirait à faire nommer "Truffe d'été" celle que l'on récolte... en automne. Une solution à ce problème a été trouvée récemment par Louis et Gisèle RIOUSSET, et Gérard CHEVALIER et son équipe de l'I.N.R.A. de Clermont-Ferrand : en se basant sur des différences morphologiques (notamment la hauteur du réseau des spores) et sur la répartition géographique et saisonnière des deux taxons, ces spécialistes ont proposé un *Tuber aestivum* Vitt. var. *meridionale* Chevalier & Riousset (*ad int.*), pour notre espèce estivale (sauf exceptions !), ce qui permettrait de conserver *Tuber uncinatum*, pour la Truffe dite "de Bourgogne" (1).

Une phalloïde blanche n'est pas forcément "décolorée"

En plus de sa cuticule verdâtre, ses lames blanches, son anneau membraneux et sa volve solide, l'Amanite phalloïde possède deux autres caractéristiques assez constantes et faciles à observer à l'œil nu : une cuticule vergetée de fibrilles innées, bistres, plus ou moins rayonnantes depuis le centre, incrustées dans le chapeau ; et un pied chiné, "tigré" au-dessous de l'anneau, ces chinures typiques étant souvent d'une couleur plus ou moins verdâtre comme le dessus du chapeau.

On peut retrouver ces éléments dans des phalloïdes à chapeau blanc, restant souvent plus ou moins taché de jaune verdâtre au centre : il s'agit alors d'une forme décolorée, qui pourrait être nommée, par exemple "*fo. albobirescens*" (*ad int.*, proposition de Jean MORNAND, tenant compte du fait que l'on retrouve généralement de très discrètes nuances verdâtres).

Mais nous avons vu à plusieurs reprises des phalloïdes blanches qui ne semblaient nullement "décolorées" : **leur chapeau était totalement dépourvu de fibrilles innées, et les chinures sur le pied étaient également absentes.**

La dernière récolte qui nous a été transmise avait été faite par Mme Marie-Claude CAILLON, de Niort, en forêt de Mervent, le 22 septembre 1994. Nous en avions trois autres en herbier, fiches et photos, dont une venant également de Mervent, transmise par Jacques FOUET en 1987.

Comme Paul CAILLON et nous-même, Jean MORNAND pense que cette phalloïde blanche atypique est plus qu'une simple forme ou variété. D'ailleurs le Pr. ANDARY, à Montpellier, avait démontré il y a quelques années qu'elle ne contenait pas de bufoténine ni d'amanitine gamma, contrairement aux phalloïdes typiques. D'où la proposition de Jean MORNAND de l'élever au rang d'espèce sous le nom de *Amanita andaryi*, nom. nov. (*Documents Mycologiques*, 1993, F. 88 : 11) pour rendre hommage aux travaux du mycotoxicologue montpellierain.

Il en a été question, hors séance, au congrès de la *Société Mycologique de France* à Thonon en octobre 1994, avec Jean MORNAND, le Pr. Pierre NEVILLE, de Marseille, et Guy REDEUILH, spécialiste des problèmes de nomenclature. Des recherches entreprises depuis par ce dernier, il ressort que la publication

(1) CHEVALIER, G., RIOUSSET, L. et G. DUPRÉ, C., et GANDEBOEUF, D., 1994 - *Tuber uncinatum* Chat. et *T. aestivum* Vitt., espèces différentes ou simples variétés de la même espèce ? - *Documents Mycologiques*, XXIV (95) : 17-21.

de *Amanita andaryi* n'était pas valide parce que renvoyant à un synonyme, d'ailleurs lui-même invalide (*Agaricus virosus* Fr. var. *albus* Vittadini 1835, ce taxon n'ayant jamais été validé par son auteur).

Cette Amanite devrait donc faire l'objet d'une nouvelle publication, sous forme d'espèce nouvelle, ce qui poserait moins de problèmes de nomenclature que la référence à un douteux "var. *alba*". Le nom d'*andaryi* proposé par Jean MORNAND pourrait alors être repris, la nouvelle espèce s'appuyant notamment sur les différences de toxines mises en évidence par le Pr. ANDARY.

Pour renforcer les bases de cette nouvelle espèce à définir, il serait souhaitable que les mycologues ayant effectué des récoltes de phalloïdes blanches dépourvues de fibrilles sur le chapeau et de chinures sur le stipe (et ne correspondant pas non plus à *virosa* ou à *verna*) communiquent, à Jean MORNAND ou à nous-même, leurs descriptions macroscopiques, photos et surtout **exsiccata**.

Une amanite des dunes littorales égarée à l'Hermitain ?

Nous évoquons brièvement, dans le compte rendu de l'année 1994, une étrange amanite blanche vue à l'exposition de Chizé (Deux-Sèvres) le 29 octobre 1994 : elle avait été récoltée la veille en forêt de l'Hermitain (Deux-Sèvres), par Mme Annie GAILLARD.

Par sa silhouette, cette amanite pouvait faire penser à une phalloïde blanche (comme celles que nous évoquons au paragraphe précédent), ou encore à une *verna*, malgré la saison. Mais le microscope, dès le premier coup d'oeil, allait nous plonger dans un abîme de perplexité. Car cette amanite portait des spores nettement **cyllindraccées**, mesurant pour la plupart 9-10 x 5-6 µm (Q L/e souvent voisin de 2 !), ce qui exclut formellement le groupe des phalloïdes blanches. Par la silhouette, la couleur blanche de tout le sporophore et le profil des spores, n'importe quelle clef du genre *Amanita* nous conduirait à *gilberti*... mais ce taxon fructifie habituellement **au printemps à proximité de la côte atlantique** (des Landes à l'île d'Oléron), profondément enterré **dans le sable**, avec un énorme bulbe surmonté d'un bourrelet à la base du stipe. Alors que notre récolte avait un pied non bulbeux et qu'elle avait été trouvée à fin octobre **sur l'humus**, sous feuillus, et très loin de l'Océan !

En fait, grâce à la monographie de GARCIN, nous avons trouvé un taxon qui pourrait convenir : il pourrait s'agir de *Amanita gilberti* fo. *subverna* Bertault et Parrot (1964) (1). Ces deux regrettés mycologues, qui comptaient assurément parmi les meilleurs spécialistes des Amanites, avaient décrit sous ce nom une forme **automnale**, caractérisée par un **stipe non bulbeux**, et par la couleur légèrement rosée des sinus interlamellaires (cette nuance existant également dans le type). La forme du stipe, la saison, les spores et la nuance légèrement rosée (visible également sur notre échantillon) correspondraient parfaitement à la description de BERTAULT et PARROT. Le seul point surprenant resterait l'habitat, la forme *subverna* étant signalée en terrain sablonneux, sous *Quercus* *uber* ou *Pinus*.. Alors si c'est la même forme, que venait-elle faire à l'Hermitain ?

(1) Mais ce taxon est invalide faute de désignation de type.



Photographie 3 : Voici l'extraordinaire Amanite récoltée en novembre 1994 en forêt de Benon (Chte-Mme) : ce qui reste du chapeau, ainsi que l'ornementation du stipe, semblent permettre de la déterminer *Amanita franchetii* (= *A. aspera*). (Photo Paul Caillon).

Un cas tératologique chez les Amanites

C'est aussi Paul CAILLON qui a déniché l'amanite extraordinaire dont nous reproduisons la photo. Elle a été récoltée dans la forêt de Benon (Charente-Maritime) en novembre 1994. Elle semblait pouvoir être rapportée à *Amanita franchetii* (= *A. aspera*), mais avec un chapeau "tératologique" (monstrueux) dont les lames dépassaient de plus de moitié la partie charnue et la cuticule. Encore une fantaisie de la nature, une fantaisie pour laquelle nous n'avons aucune explication à proposer !

Le feuilletton de la simultanéité

Chaque année nous apporte de nouveaux témoignages de simultanéité d'apparition d'espèces rares à des centaines de kilomètres de distance. Ainsi Helga MARXMÜLLER, de Munich, nous a signalé que l'année dernière, au cours d'une séance de la *Société Mycologique de France*, elle avait pu étudier avec H. ROMAGNESI *Russula densissima*, provenant de la région d'Auxerre. Et à la même époque, cette espèce avait été trouvée **pour la première fois** en Allemagne par plusieurs mycologues !

De même Robert GARCIN a trouvé il y a deux ans *Coltricia cinnamomea*, en même temps que Marianne MEYER à 150 km de distance, alors que cette espèce était pratiquement inconnue auparavant dans leur région.

Rendons au Docteur BOUCHET...

Nous avons rendu hommage, dans le précédent numéro de ce bulletin, au Dr. Pierre BOUCHET, décédé le 31 mai 1994, qui était l'un des meilleurs mycologues et des plus anciens adhérents de notre société.

Nous avons souligné que le Dr BOUCHET avait souvent été le premier à décrire de façon complète certaines espèces méconnues auparavant, mais que faute d'avoir été averti des règles - très complexes - du Code International de

Nomenclature, les noms qu'il avait donnés étaient pour la plupart invalides. Et nous citions comme exemple le *Boletus littoralis*, binôme remplacé par le plus récent, mais valide, *Boletus bellinii*.

Notre ami Guy REDEUILH, l'un des rares mycologues français capable de cheminer sans se perdre dans le labyrinthe du Code International de Nomenclature, nous a signalé depuis que de nouveaux changements décidés par le dernier congrès international de botanique, à Tokyo, vont permettre de rendre justice au Dr BOUCHET (et à d'autres descripteurs).

Ainsi pour le Bolet que BOUCHET avait décrit en 1960 sous le nom, invalide, de *Boletus lepidus*, "l'autorité" à citer après le binôme était jusqu'à maintenant ESSETTE, qui avait validé en 1965 la description de BOUCHET. Mais du fait que ESSETTE imputait volontairement, à la fois la description et le nom de son *Boletus lepidus* à BOUCHET, ce dernier se voit attribuer le nom, dont il devient désormais l'auteur officiel. Jusqu'au dernier congrès (de Tokyo), on devait écrire *Boletus lepidus* Essette (ou *Boletus lepidus* Bouchet ex Essette), alors que maintenant l'appellation correcte est *Boletus lepidus* Bouchet. Mais si l'on veut indiquer la date, on doit citer celle de la validation, 1965. Enfin si l'on veut être encore plus précis, on peut écrire « *Boletus lepidus* Bouchet in Essette, SMF 80 (4), pl. 147, 1965 ("1964") ». Le nom du véritable descripteur, BOUCHET, a donc désormais permuté avec celui qui n'est plus que l'auteur de la publication, ESSETTE.

« Cette double boucle piquée est typique de l'évolution hoquetante, pour un observateur cartésien, des lois nomenclaturales », écrit Guy REDEUILH en commentaire.

Pour les mycologues qui souhaitent élever certains sous-genres du genre *Boletus* au rang de genre à part entière (ce qui est une faculté, non une obligation), le Bolet en question devient un *Leccinum*. Et l'on doit désormais écrire, dans ce cas, *Leccinum lepidum* (Bouchet) Quadraccia, ce dernier auteur (italien) étant celui qui a le premier versé le *Boletus lepidus* dans le genre *Leccinum*.

Guy REDEUILH écrit aussi : « Par contre BOUCHET ne peut pas récupérer, pour l'instant (N.D.L.R. : et à titre posthume !) son *Boletus littoralis*, invalide et de plus synonymisé actuellement avec *bellinii*. Mais sait-on jamais... Si un jour on s'apercevait que le bolet de la côte atlantique n'est pas aussi "consécifique" que l'on croyait avec le *bellinii* méditerranéen, il serait toujours temps, s'il existe encore à cette époque future un mycologue à la fois astucieux et ayant conservé le sens de la probité, de (re)nommer ce bolet *littoralis* Bouchet, sous réserve toutefois de reprendre le texte de BOUCHET comme base essentielle de la nouvelle description valide ».

De ces explications aussi savantes que complexes, nous retiendrons que notre ami le Dr. BOUCHET était l'auteur de descriptions reconnues comme les plus anciennes et les plus complètes pour certaines espèces, mais que son nom, jusqu'à présent, n'apparaissait pas dans les "autorités" pour d'obscures raisons d'invalidité, alors que de nouvelles dispositions du Code International permettent désormais de rendre officiellement hommage à sa clairvoyance et à ses dons d'observateur.